

# 45

## Commission permanente

### Séance du 26 août 2024



Rapporteur : M. LENFANT

49856

11 - Mobilités

### Travaux sur routes départementales - Maîtrise d'ouvrage externe

Le lundi 26 août 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :**

Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme FAILLÉ), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ), Mme MERCIER (pouvoir donné à Mme BRUN), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme SALIOT (pouvoir donné à M. DELAUNAY)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h30.

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

## Exposé :

Les communes de Monterfil et de Montreuil-le-Gast projettent de réaliser des aménagements sur une route départementale au sein de leur agglomération respective qui affectent le domaine public routier départemental.

Ces projets consistent :

- pour la commune de Monterfil, en l'aménagement de la voirie sur la RD 63 en traversée d'agglomération, route des Vallées, du PR 8 +470 au PR 8 +610.
- pour la commune de Montreuil-le-Gast, en l'aménagement d'un plateau ralentisseur sur la RD 25 à l'intérieur des limites d'agglomération, rue des Bégonias, au PR14 +925.

Ces travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale.

Les conventions jointes en annexe exposent les conditions administratives, techniques et financières de ces projets.

## Décide :

- d'approuver les termes des conventions à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et les communes de Monterfil et de Montreuil-le-Gast, jointes en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions.

## Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 29 août 2024  
ID : CP20242583

Pour extrait conforme